



LA MIGRATION CIRCULAIRE : QUELQUES ÉLÉMENTS D'APPROCHE AU MAROC

Mohamed Mghari

CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/38

Série sur la migration circulaire
module démographique et économique

Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration
et à la circulation des personnes



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration circulaire
module démographique et économique

CARIM-AS 2008/38

La Migration circulaire : Quelques éléments d'approche au Maroc

Mohamed Mghari

Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), Maroc

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration circulaire préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors de deux rencontres organisées par le CARIM à Florence : *Le rôle de la migration circulaire dans la région Euro-Méditerranéenne (17 - 19 octobre 2007)* et *La migration circulaire à partir des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée: Expériences, Opportunités et Contraintes (28 - 29 janvier 2008)*.

L'ensemble des papiers sur la migration circulaire est disponible à l'adresse suivante :
www.carim.org/migrationcirculaire

© 2008, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Villa Malafasca
Via Boccaccio, 151
50133 Firenze (FI)
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

En revisitant les données existantes sur la migration, l'étude a tenté d'approcher la migration circulaire au Maroc. Après un bref aperçu de l'évolution de la communauté marocaine résidant à l'étranger, on donne une indication de degré de circularité par l'itinéraire et la mobilité des migrants, en analysant la durée de résidence par pays d'accueil, le nombre de pays de résidence à l'étranger. Cette forme de mobilité est aussi approchée par les intentions de retour et de réinstallation définitive au Maroc, les fréquences des visites et par la migration de retour, les intentions de re-émigration et la nature des liens avec les pays d'accueil. Dans chacune des formes de mobilité, l'analyse porte sur des profils de migrants caractérisés par des variables de différenciation disponibles.

Ensuite, la migration saisonnière est décrite par son évolution et son profil, à travers les statistiques de l'ANAPEC dans le cadre d'accords de main d'œuvre conclus avec certains pays surtout avec l'Espagne. Enfin, on apporte quelques éléments relatifs aux événements, circonstances et accords susceptibles de contribuer à l'accroissement de la circularité des migrants marocains.

Abstract

The paper approaches circular migration in Morocco by revisiting the existing data from surveys and censuses on international migration. After presenting briefly the trends on the volume of the Moroccan community abroad, the circularity has been approached through the migration itinerary, the duration of residence by country and the number of countries of residence. This mobility scheme is also approached through the intentions of return and reinstallation in Morocco, frequency of visits, return migration, remigration intentions and the links with the receiving countries after return.

In the second part, seasonal migration is described through its trends and the migrants' profiles by using the ANAPEC records induced by various recruitment campaigns after agreements on labour force exportation with European countries, especially Spain. Finally, some events, circumstances and agreements that can foster circularity of migrants have been reported in the paper.

Introduction

Au Maroc, la recherche sur la question migratoire a connu ces dernières années d'indéniables progrès. Toutefois bien que de nombreux domaines aient été explorés et malgré l'amélioration qualitative certaine de la connaissance, il reste que jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'études qui se sont penchées sur la migration en tant que phénomène circulatoire. Cette notion de migration circulaire, qui semble prendre ces derniers temps une importance de plus en plus grande dans les agendas de la réflexion sur la migration internationale, fait partie des champs de la connaissance encore non approfondis et dont les contours restent peu définis voire pratiquement inconnus, peut-être justement à cause de la difficulté même que présente la mesure de ce concept récent et encore ambigu.

Afin d'approcher cette forme de mobilité et de fournir des indications indirectes et approximatives du degré de circularité chez les migrants marocains, la présente étude se propose de mettre en valeur certaines données administratives ou provenant d'enquêtes et recensements sur la migration internationale. Nous commencerons par donner un bref aperçu de l'évolution de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Ensuite, une première indication de son degré de circularité pourra être fournie à travers l'étude de l'itinéraire et de la mobilité des migrants marocains au sein de l'Europe, en analysant leur durée de résidence par pays d'accueil, leur nombre de pays de résidence à l'étranger ainsi que leur premier pays d'immigration. Cette forme de mobilité sera également étudiée sous l'angle des intentions de retour et de réinstallation définitive au pays d'origine, de la fréquence des visites au Maroc ainsi que de la migration de retour, des intentions de ré-émigration et de la nature des liens entretenus par les migrants de retour avec les pays d'accueil. Dans chacune des formes de mobilité susmentionnées, l'analyse portera sur des profils de migrants caractérisés par les variables de différenciation disponibles.

Dans une seconde partie, nous aborderons la migration saisonnière ou temporaire qu'on pourrait largement assimiler à la migration circulaire, en analysant son ampleur et son évolution ainsi que son profil, à travers les statistiques des offres d'emploi enregistrées par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) dans le cadre d'accords de main d'œuvre conclus avec certains pays. Enfin, cette étude tentera d'apporter quelques éléments relatifs aux événements, circonstances et accords susceptibles de contribuer à l'accroissement de la circularité des migrants marocains.

Les données qui seront utilisées proviennent essentiellement des enquêtes du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED) sur « la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Etranger », réalisée en 2003-2004 et sur « l'Insertion Socio-économique des Marocains Résidant à l'Etranger dans les Pays d'Accueil » réalisée en 2005, ainsi que l'enquête socio-économique sur les Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) réalisée par l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) en 1998.

I. Evolution de l'effectif de la communauté Marocaine résidant à l'étranger

Selon les statistiques du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'ensemble des Marocains résidant à l'étranger s'élevait à plus de trois millions de personnes en 2005. Cet effectif est passé de 160 mille individus à 680 mille entre 1968 et 1982, de 1.943 mille à 2.582.097 entre 1991 et 2002, et enfin de 3.089.090 à 3.185.382 individus entre 2004 et 2005.

Un peu plus de deux millions et demi (2 739 051) de marocains vivent en Europe en 2005. Ils représentent la grande part (85,9%) des Marocains résidant à l'étranger. Les Amériques viennent en seconde position en concentrant environ 7,1% de la communauté Marocaine résidant à l'étranger en 2005, suivies par les pays arabes avec une proportion de 6,7%. Enfin, une partie beaucoup plus petite des Marocains se trouve dans les pays d'Afrique sub-saharienne.

Sur l'ensemble des ressortissants marocains installés à l'étranger en 2005, près de 32,6% se trouvent en France, pays traditionnel d'immigration, soit 37,9% de ceux qui vivent en Europe. L'Espagne et La Belgique viennent respectivement en deuxième et en troisième position avec 18,4% et 12,9% des ressortissants marocains en Europe suivis par l'Italie (12,6%), les Pays-Bas (11,8%) et l'Allemagne (4%). Les autres pays d'Europe abritent des proportions relativement négligeables de Marocains.

II. Itinéraire et degré de circularité des émigrés marocains

II.1. Durée de séjour par pays d'accueil

Selon l'enquête du CERED de 2005 l'ancienneté migratoire se situe à 19,3 ans pour l'ensemble des chefs de ménage migrants consultés. Un peu moins de quatre migrants sur dix (36,7%) ont une ancienneté migratoire de 25 ans et plus et un peu plus du quart (27%) ont une ancienneté oscillant entre 15 et 24 ans. Plus du tiers (36,2%) des chefs de ménage migrants ont séjourné à l'étranger pour une durée de moins de 15 ans et près du quart (25%) ont enregistré une ancienneté migratoire inférieure à 10 ans.

L'ancienneté migratoire diffère selon le pays de résidence actuel. En effet, pour les anciens pays de destination de l'émigration marocaine, telles que la France, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne, les immigrés sont relativement plus nombreux et plus fréquents. A l'opposé, les MRE à destination de l'Espagne et de l'Italie déclarent des durées de résidence à l'étranger beaucoup moins longues.

Tableau 1 : Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon l'ancienneté migratoire par pays de résidence actuel

Ancienneté migratoire	Pays de résidence actuelle								
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Hollande	Angleterre	Autre pays d'Europe	Total
Moins de 5 ans	14,4	3,9	3,6	7,7	2,6	3,9	6,7	7,1	6,8
5-9 ans	37,8	8,9	12,7	24,5	14,0	7,8	3,3	21,4	18,2
10-14 ans	17,7	7,0	14,5	15,6	10,5	6,4	16,7	14,3	11,2
15-24 ans	25,7	20,3	29,1	47,1	20,5	35,3	30,0	42,9	27,0
25 ans et +	4,2	59,8	40,0	5,0	52,4	46,6	43,3	14,3	36,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	637	1219	55	416	229	204	30	14	2804

Source : HCP-CERED, « Les Marocains résidant à l'étranger, l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, analyse des résultats » 2007.

II.2. Pays de première immigration des marocains

Il est possible d'apprécier la migration circulaire des émigrés marocains en Europe en examinant le pays de première immigration et le pays de résidence actuel. Ainsi, en 2005 la France constitue la première destination pour un peu moins de la moitié (43,2%) des chefs de ménages migrants marocains. L'Espagne vient en seconde position en attirant 23,3% des premiers déplacements à l'étranger. La proximité géographique, les liens culturels avec la France, mais aussi l'existence sur place d'une population immigrée importante pouvant servir de relais expliquent la plus forte mobilité initiale vers ces deux pays. L'Italie constitue le troisième pays de première destination des marocains avec 14,4% suivie par la Belgique et les Pays-Bas avec 7% chacun. Les mêmes tendances sont observées selon le sexe du chef de ménage. Toutefois, les femmes semblent se diriger pour leur première migration relativement plus vers la France que les hommes (54,9% contre 42,6% respectivement), alors que ces derniers préfèrent l'Italie comme première destination (14,8% contre 7% respectivement).

Tableau 2 : Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le pays de première immigration et le sexe.

Pays de première immigration	Masculin	Féminin	Total	Effectif
Espagne	23,4	20,1	23,3	632
France	42,6	54,9	43,2	1174
Allemagne	2,0	0,7	1,9	52
Italie	14,8	7,6	14,4	391
Belgique	7,0	6,9	7,0	190
Pays Bas	7,0	6,3	7,0	189
Angleterre	1,3	1,4	1,3	35
Autre pays	2,0	2,1	2,0	54
Total	100,0	100,0	100,0	2717

Source : HCP-CERED, « Les Marocains résidant à l'étranger, l'Enquête sur l'Insertion Socio- économique des MRE dans les pays d'accueil, analyse des résultats » 2007.

La circularité des émigrés marocains entre pays de destination en Europe est relativement faible. La majorité s'installe définitivement dans le premier pays de destination. Autrement dit les migrants qui ont transité par un autre pays avant de migrer vers le pays de résidence actuel sont peu nombreux. Cependant, plus le courant migratoire est récent plus la mobilité est importante, la migration autonome qui a succédé à la migration autrefois organisée, a concerné des migrants ayant plus « la bougeotte ».

A titre d'exemple, la France et l'Espagne retiennent plus les migrants qui s'y sont dirigés directement du Maroc, en effet, 95,3% et 91,2% des sondés qui ont émigré vers ces deux pays respectifs y sont restés ; les autres ont transité par d'autres pays dans de très faibles proportions. Ces pays ne devançant que très peu l'Italie et la Belgique qui ont pu retenir respectivement 88,9% et 85,7% des marocains consultés. Les Pays-Bas viennent derrière avec une proportion de 83,8% des cas. Enfin, l'Angleterre et l'Allemagne se placent au dernier rang avec 82,8% et 81,5% respectivement des migrants qu'ils ont reçus directement.

Il faut noter que près de 4,7% des chefs de ménage migrants marocains installés en France, y ont immigré après avoir transité par un autre pays : 1,3% sont passés par l'Espagne, 0,8% par l'Italie, 0,7% par la Belgique, 0,4% par les Pays-Bas, 0,3% par l'Allemagne et 1,1% ont transité par d'autres pays.

Quant à l'Espagne, elle a enregistré une proportion de 8,8% de migrants marocains ayant transité par un autre pays avant de s'y installer. La plupart d'entre eux, soit 3,1% sont passés par la France, 1,7% par l'Italie et 1,5% par les Pays-Bas. Pour l'Italie, près de 3,6% y ont immigré via la France, 2,2% via l'Espagne et 5,2% via les autres pays.

La Belgique a reçu quant à elle 4,4% des migrants marocains en provenance de la France et 2,5% d'Espagne. Les migrants installés indirectement aux Pays-Bas, en Allemagne et en Angleterre, sont pour une proportion relativement importante en provenance de France et dans une moindre mesure d'Espagne.

Tableau 3 : Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le pays de première immigration et le pays de résidence actuelle

Pays de résidence Actuel	Pays de première immigration									Effectif
	Espagne	France	Allemagne	Italie	Belgique	Pays-Bas	Angleterre	Autre	Total	
Espagne	91,2	3,1	0,2	1,7	0,5	1,5	0,8	1,1	100	648
	93,5	1,7	1,9	2,8	1,6	5,3	14,3	13	23,8	
France	1,3	95,3	0,3	0,8	0,7	0,4	0,1	1,1	100	1157
	2,4	94	5,8	2,3	4,2	2,6	2,9	24,1	42,6	
Allemagne	3,7	11,1	81,5	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	100	54
	0,3	0,5	84,6	0,0	0,0	0,5	2,9	0,0	2	
Italie	2,2	3,6	0,5	88,9	0,0	0,2	0,2	4,3	100	414
	1,4	1,3	3,8	94,1	0,0	0,5	2,9	33,3	15,2	
Belgique	2,5	4,4	1	1	85,7	3	1	1,5	100	203
	0,8	0,8	3,8	0,5	91,6	3,2	5,7	5,6	7,5	
Pays Bas	3,6	9,1	0,0	0,5	2,5	83,8	0,0	0,5	100	197
	1,1	1,5	0,0	0,3	2,6	87,3		1,9	7,3	
Angleterre	10,3	6,9	0,0	0,0	0,0	0,0	82,8	0,0	100	29
	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	68,6	0,0	1,1	
Autre pays d'Europe	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0	6,7	6,7	80	100	15
	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	2,9	22,2	0,6	
Total	23,3	43,2	1,9	14,4	7	7	1,3	2	100	2717
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source : HCP-CERED, « Les Marocains résidant à l'étranger, l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, analyse des résultats » 2007.

Le nombre de pays de résidence à l'étranger permet également de nous renseigner sur le degré de circulation qui caractérise les migrants marocains. D'après les résultats de l'enquête de 2005, les migrants chefs de ménage sont majoritairement des personnes à mobilité restreinte. En effet, selon le nombre de changements de résidence, 89,2% des migrants n'ont effectué qu'une seule migration à l'étranger. Leur itinéraire migratoire se résume ainsi à une sorte d'aller-retour entre le lieu de résidence au Maroc et le pays d'accueil à l'étranger. En outre, presque 8,4% ont effectué deux déplacements et les autres, soit 2,4% se sont déplacés 3 fois ou plus (1,5% ont résidé dans 3 pays à l'étranger et 0,9% seulement dans 4 pays ou plus). Par ailleurs si l'on considère le milieu de résidence avant le départ, les migrants d'origine urbaine ont pratiquement le même schéma de mobilité que les migrants d'origine rurale.

Tableau 4 : Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le nombre de pays de résidence à l'étranger et le Milieu de résidence avant le premier départ

Nombre de pays de résidence à l'étranger	Milieu de résidence avant le premier départ		Total
	Urbain	Rural	
1	89,6	87,9	89,2
2	8,2	8,9	8,4
3	1,5	1,8	1,5
4 et+	0,7	1,3	0,9
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	2045	671	2716

Source : HCP-CERED, « Les Marocains résidant à l'étranger, l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, analyse des résultats » 2007.

III. Intentions de retour et réinstallation au Maroc

Le degré de circularité entre les pays d'accueil et le pays d'origine peut être appréhendé au regard des intentions exprimées par les migrants vis-à-vis du retour définitif dans le pays d'origine (migrants circulaires potentiels). Cette section analyse ces intentions de retour définitif au Maroc des ménages marocains résidant à l'étranger, et plus précisément du chef de ménage, de son conjoint et de ses enfants (garçons et filles), et ce à travers les données de l'enquête de l'INSEA de 1998 et du CERED de 2005.

Ainsi en 1998, environ 81,7% des migrants déclarent avoir l'intention de retourner au Maroc pour s'y réinstaller. Il en est de même pour leurs conjoints dans une proportion de 73,3% et pour leurs enfants à raison de 35% pour les filles et 35,5% pour les garçons. Le pourcentage des enfants n'ayant pas cette intention de retour est supérieur à celui des parents.

Tableau 5 : Intention de retour et réinstallation au Maroc (en%), 1998

Migrant	Oui	Non	Ne sais pas	Total
Migrant	81,7	17,9	0,8	100
Conjoint	73,3	24,1	2,6	100
Enfant : fille	35,0	37,2	27,8	100
Enfant : garçon	35,0	37,3	27,2	100

Source : Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée, « Les marocains Résidant à l'Etranger », une enquête socio-économique, 2000, Maroc.

Les raisons de retour évoquées font ressortir l'attachement au pays d'origine (47,9%) ou à la famille (26,0%). L'intention de non retour quant à elle, est justifiée par des raisons liées aux enfants (14,3%), à l'avenir assuré par ou dans le pays d'immigration (23,8%) ou au niveau de vie meilleur dans ces pays (11,7%).

Récemment, on constate un relâchement de cette aspiration au retour au niveau de toutes les catégories de personnes concernées (CERED, 2005). Ainsi, en 2005 plus de la moitié (57,2%) des chefs de ménage résidant à l'étranger envisage de se réinstaller au Maroc. Cette proportion est de 52,8% parmi les conjoints des chefs de ménage et pour les enfants du chef de ménage, elle est limitée à 34,7% pour les garçons et à 35,6% pour les filles.

Il en découle que si les intentions de la réinstallation sont plutôt partagées par les chefs de ménage et leurs conjoints, elles ne le sont manifestement pas par les enfants. En fait, la proportion des ménages

où le chef et son conjoint envisagent tous les deux, la réinstallation est de 52,1% parmi les ménages concernés par cette composition familiale.

Pour les ménages composés en plus du chef de ménage, du conjoint et des enfants, la convergence de l'ensemble des intentions vers la réinstallation au Maroc se réduit à 33,1% des cas. En tout état de cause, les MRE, chefs de ménage sont dans la quasi-totalité des cas (98%) pour la réinstallation au Maroc lorsque leurs conjoints ou leurs enfants le sont aussi.

La divergence des points de vue des membres de la même unité familiale vis-à-vis de la réinstallation implique que les intentions individuelles des uns et des autres sont sujettes à des contraintes réelles, variables selon le cycle de vie d'une génération à une autre.

Tableau 6 : Intention de la migration de retour (en %) parmi les membres des ménages résidant à l'étranger, 2005

Intention de retourner pour se réinstaller au Maroc	Oui	Non	Total	Effectif échantillon
Le chef de ménage (CM)	57,2	42,8	100,0	2832
Le conjoint du CM	52,8	47,2	100,0	2217
Le CM et son conjoint	52,1	47,9	100,0	2217
Les enfants garçons	34,7	65,3	100,0	1648
Les enfants filles	35,6	64,4	100,0	1486
Le CM, son conjoint et ses enfants	33,1	66,9	100,0	1085

Source : HCP-CERED, « Les Marocains résidant à l'étranger, l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, analyse des résultats » 2007.

III.1. Profils des migrants ayant l'intention de retour

Selon le pays de résidence, les intentions de retour définitif sont beaucoup plus fréquentes parmi les MRE d'Italie (chefs de ménage, 62,0% ; conjoints, 61,4% ; enfants garçons, 43,6% et enfants filles, 45,4%). L'Espagne vient en second lieu avec respectivement 61,5%, 57,5%, 45,0% et 42,4% suivie par la Hollande avec 60,4% ; 54,2% ; 30,6% et 29,6% respectivement.

A quelques différences près la France et la Belgique, anciens pays d'immigration, constituent les deux pays où l'intensité des intentions de retour est inférieure à son niveau moyen, particulièrement pour les chefs de ménage et leurs conjoints.

Pour les MRE envisageant la réinstallation au Maroc, le désir de vivre avec ou près de la famille restée au pays d'origine constitue la première raison justifiant 41,2% des intentions de retour définitif. La seconde raison est d'ordre économique, dans la mesure où 27% des intentions de retour sont justifiées par l'existence d'un projet au Maroc. L'insatisfaction des attentes des MRE exprimée à travers la cause 'Non satisfait à l'étranger', explique elle aussi une fraction non négligeable (14,7%) de telles intentions. Il faut cependant noter que 17,2% des MRE songent à cette migration de retour pour des raisons autres que familiale, économique ou d'insatisfaction dans le pays d'accueil.

Suivant le pays d'accueil, l'intention de retour définitif pour raison liée à « la vie avec la famille restée au Maroc », est relativement plus importante en Hollande (43,2% des cas d'intentions de retour), en France (44,4%) et en Espagne (43,2%), qu'en Belgique (38,0%) ou qu'en Italie (31,4%). Le sentiment d'insatisfaction dans le pays d'accueil quant à lui, est relativement plus important en Espagne (18,8%) et en Hollande (18,4%) qu'en France (10,7%).

Le fait d'avoir un projet au Maroc est la cause la plus associée au retour définitif des MRE de l'Italie (38,4%), de l'Espagne (26,2%) et de la France (25,2%). L'importance relative de ce mobile est aussi sensible dans des pays comme la Belgique (22,3%) et la Hollande (20,0%).

Enfin, quel que soit le pays d'accueil, la raison associée à l'existence d'un projet dans le pays d'accueil justifie le moins de cas de personnes désirant s'installer définitivement dans le pays d'accueil. Son intensité varie entre 3,7% en Hollande et 1,9% en Belgique.

Les hommes chefs de ménage sont aussi plus tentés par la réinstallation (57,7%) que les femmes (48,5%). Les mariés (58,4%) plus que les célibataires (49,5%).

Au regard du parcours scolaire, les MRE qui ont suivi leurs études à l'étranger sont moins intéressés par la réinstallation au pays d'origine (44,3%) que ceux qui ont été totalement (56,9%) ou partiellement scolarisés (56,8%) au Maroc.

De plus, les MRE qui ont obtenu la nationalité étrangère sont moins intéressés par la migration de retour (53,8%) que ceux qui ne l'ont pas encore obtenue ou demandée (59,2%). Ce sont en fait ceux dont la demande de nationalité a été rejetée qui sont les plus tentés par la réinstallation (63,6%).

Enfin, les MRE chefs de ménage dont le conjoint vit encore au Maroc sont plus tentés par la réinstallation (69,4%) que ceux qui vivent au pays d'accueil avec leur conjoint (57,0%).

IV. Fréquence des visites des MRE au Maroc

De nos jours on assiste à des formes de retour temporaire qui s'inscrivent dans le cadre des visites de familles ou d'amis, de missions de travail ou de consultation et de visites liées à la réalisation d'activités d'entreprises dans le pays d'origine. Cette forme de retour temporaire est fondée sur des pratiques circulatoires répétitives entre le pays d'accueil et d'origine. Une bonne proportion de ces mouvements est constituée de ce qu'on appelle « les citoyens des deux rives ».

IV.1. Fréquences des visites au Maroc entre 1996 et 1998

D'après les résultats de l'enquête socio-économique sur les Marocains résidant à l'étranger (INSEA, 1998) la mesure de la fréquence des visites révèle que sept migrants sur dix ont visité le Maroc une seule fois jusqu'en août de l'année 1998. Près d'un migrant sur cinq a visité le Maroc deux fois en 1998 et un migrant sur dix l'a visité plus de deux fois. En moyenne, ces migrants ont visité le Maroc 1,5 fois au cours de l'année 1998.

Au niveau de l'année 1997, seul un migrant sur cinq n'a effectué aucune visite au Maroc. Cette proportion a augmenté puisqu'elle se situait à 14,6% en 1996. Cette tendance à la hausse semble être corroborée par les proportions des migrants ayant visité le Maroc une ou deux fois et le nombre moyen de visites qui est passé de 1,22 en 1996 à 1,20 en 1997 puis à 1,5 en 1998.

Tableau 7: Fréquences des visites au Maroc, 1996-1998

Fréquences des visites pendant l'année passée	Année		
	1996	1997	1998
0	14,6	19,9	-
1	64,7	56,8	71,2
2	13,9	15,7	18,2
3 et plus	6,8	7,6	10,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée, « Les marocains Résidant à l'Etranger », une enquête socio-économique, 2000, Maroc.

IV.2. Fréquences des visites au Maroc entre 2003 et 2005

Durant les trois années précédant l'enquête du CERED de l'année 2005, les MRE ont effectué en moyenne 2,7 visites à leur pays d'origine au niveau des ménages et 2,5 fois au niveau des individus.

Au niveau individuel, une proportion négligeable d'environ 1,8% des marocains résidant à l'étranger ne se sont pas rendus au Maroc au cours des trois années précédant l'enquête. 12,8% d'entre eux s'y sont rendus une seule fois, 20,3% deux fois, 58,7% trois fois et 6,4% quatre fois ou plus.

Tableau 8 : Répartition (%) des MRE selon la fréquence des visites au Maroc en trois ans, 2003-2005

Unité	Fréquence des visites en trois ans						Effectif échantillon
	Aucune fois	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois & plus	Total	
Ménages, MRE	-	9,9	16,7	58,8	14,5	100	2832
Individus, MRE	1,8	12,8	20,3	58,7	6,4	100	10948

Source : HCP-CERED, « Les Marocains résidant à l'étranger, l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, analyse des résultats » 2007.

Au niveau des ménages, 73,3% des MRE chefs de ménage ont visité le Maroc 3 fois et plus durant la période de référence des trois ans. 9,9% des ménages, MRE, ont visité le Maroc une seule fois, 16,7% deux fois, 58,8% trois fois et 14,5% quatre fois ou plus.

IV.3. Profils des migrants en visite au Maroc

La fréquence des visites de plus d'une fois tous les trois ans est relativement élevée parmi les MRE chefs de ménage de sexe féminin (14,4%), au regard de leurs homologues de sexe masculin (10,2%) (CERED, 2005).

Elles le sont aussi parmi les célibataires (19,5%) comparés aux mariés (9,2%) et corrélativement parmi les 'moins de 30 ans' (18,3%), comparés à ceux à l'âge de la retraite (2,5% pour les '60 ans et plus'). Cette tendance s'applique aussi aux MRE d'un niveau d'études d'enseignement secondaire (12,3%) ou supérieur (13,5%), en comparaison avec ceux qui n'ont jamais été à l'école (8,0%).

La fréquence des visites au Maroc est aussi relativement plus élevée parmi les MRE chefs de ménage d'émigration ancienne. Cette fréquence est d'une visite par an en moyenne parmi les MRE chefs de ménage partis avant 1960 et concerne 80,4% des cas. Pour les vagues des années 1990 (70,1%) et 2000 (55,6%), cette fréquence des visites est relativement limitée.

En fait, la proportion la plus élevée des MRE dont la fréquence des visites au Maroc est réduite à moins d'une fois par an est enregistrée chez ceux en situation de chômage (45,2%) ou travaillant à temps partiel (40%). Les employeurs, les indépendants et aussi les saisonniers sont les statuts d'emploi qui favorisent la multiplication des visites (plus d'une fois par an).

De fait, les MRE qui ne se rendent pas en moyenne une fois par an au pays d'origine (moins de trois fois en trois ans), sont ceux qui s'installent dans un hôtel pendant leurs congés au Maroc. Ils sont 57,9% à limiter la fréquence des visites à une ou deux fois en trois ans. Cette proportion est élevée aussi parmi ceux qui s'installent chez un membre de la famille (36,8%). Par contre, les migrants qui s'installent dans leur propre logement au Maroc qui ont limité la fréquence de leur visite à deux fois au plus pendant les trois ans, sont seulement de (17,2%).

Les MRE dont le conjoint vit encore au Maroc sont les plus enclins à multiplier la fréquence de leurs visites au Maroc à plus d'une fois par an (17,6%). Cette proportion est limitée à 10,3% pour les MRE vivant au pays d'accueil avec leur conjoint. Parmi les MRE dont une partie des enfants est installée au Maroc, 18,0% visitent le Maroc au moins deux fois par an.

L'investissement des MRE dans les pays d'accueil favorise légèrement les visites au Maroc. Ainsi, ceux qui investissent au Maroc s'y rendent au moins une fois par an dans 74,3% des cas. Cette proportion est de 70,6% pour le reste des MRE, c'est-à-dire ceux qui ont investi ailleurs et ceux qui n'ont pas investi.

V. Migration de retour

Un autre aspect qui semble prendre une importance de plus en plus grande par ses dimensions et caractéristiques est celui du retour des migrants dans leurs pays d'origine qui constitue une véritable circulation de ces derniers entre le pays d'accueil et d'origine. L'augmentation du volume des transferts de fonds et surtout de leur "qualification," peuvent être considérés comme des indicateurs indirects chez les migrants d'un intérêt pour le pays d'origine et d'une volonté d'y retourner.

Certaines mutations des caractéristiques du rentrant apparaissent également aujourd'hui. Si autrefois les personnes qui revenaient étaient surtout celles en âge de la retraite, aujourd'hui, ceux qui reviennent sont en moyenne relativement jeunes, en tout cas en plein âge de travailler.

Ainsi, il semble se dessiner un nouveau profil social et d'état civil du rentrant. Cette figure, caractérisée par le jeune âge et un haut profil du point de vue de la qualification, paraît préparer un retour susceptible de favoriser l'engagement en vue du développement du pays d'origine et favoriser davantage la circulation des migrants.

V.1. Quelques indications sur la dimension du phénomène des retours

Selon le Recensement de 1994, l'effectif des migrants de retour s'est élevé à quelques 151 197 personnes, soit un peu moins de 5,7%o de la population totale du pays et de 50%o de l'ensemble de la population en émigration. 87,2% de ces migrants se sont installés en milieu urbain, soit la majorité et 12,8% en milieu rural. Les hommes y représentent 58,9% contre 41,1% de femmes.¹

Les données disponibles laissent également supposer que la tendance de ce phénomène du retour augmentera avec le temps. A titre de comparaison, les données qui résultent du recensement de 1982 et de l'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés de 1986/88 indiquent des chiffres respectifs de 68.000 migrants de retour définitifs entre 1975 et 1982 et quelques 33.000 pendant la période 1986-88. Un fait mérite toutefois d'être signalé : la chute enregistrée par les retours pendant la période 1970-74, période de préparation et de début d'application par la France des mesures restrictives de l'immigration.

Tous les migrants de retour ne sont pas des natifs du Maroc. Plus de 2/5 d'entre eux sont nés à l'étranger, soit 42% dont 17% en Algérie et 10% en France. Les autres pays, hormis l'Espagne (3%), les Pays-Bas et la Belgique (2%), ne sont pas nettement représentés. Ces natifs de l'étranger sont, en majorité, des jeunes, puisqu'ils comptent 30% des moins de 15 ans et seulement 4% des plus de 60 ans.

En outre, plus de trois migrants de retour sur cinq (60,1%) se sont installés au pays depuis moins de 12 ans avant le Recensement de 1994 et 37,9% depuis plus de 12 ans avant le recensement.

Tableau 8 : Répartition (en %) des migrants de retour selon la durée de résidence, le milieu de résidence et le sexe, RGPH 1994

Durée de résidence	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins d'un an	6868	7,7	3636	5,8	10504	6,9
1 à 4 ans	23129	26,0	18988	30,5	42117	27,9
5 à 11 ans	24341	27,4	13837	22,2	38178	25,3

¹ L'effectif des migrants de retour est estimé ici en prenant en compte les personnes ayant déclaré que leur « résidence précédente » et/ou « résidence au moment de la fête de l'*Aid Al Adha* précédant le recensement » est un pays étranger. La prise en compte du seul critère de « résidence précédente » ramène cet effectif à 117132.

12 ans et plus	33027	37,1	24240	39,0	57267	37,9
Non déclaré	1616	1,8	1515	2,4	3131	2,1
Total Général	88981	100,0	62216	100,0	151197	100,0

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1994.

V.2. L'intention de ré-émigrer chez les migrants de retour

Une question a été posée aux migrants de retour sur leur intention de migrer de nouveau à l'étranger. La réponse par l'affirmative concerne 18,4% de l'ensemble des migrants de retour (migrants circulaires potentiels) contre 81,6% qui n'envisagent pas de ré-émigrer (enquête CERED, 2003-2004). Quand on examine l'intention de migrer de nouveau selon l'existence d'enfants et/ou du conjoint à l'étranger on s'aperçoit que la proportion des migrants ayant l'intention de ré-émigrer est plus faible dans le cas où il n'y a ni conjoint ni enfants à l'étranger avec 16%, suivi par ceux dont les enfants seuls se trouvent à l'étranger avec 21,3%, ensuite, ceux dont les conjoints et les enfants vivent à l'étranger (37%). Les migrants de retour dont le conjoint vit seul à l'étranger, quoiqu'en nombre réduit dans l'échantillon, ont le plus l'intention de re-émigrer avec une probabilité de 68,8%.

Tableau 9 : Répartition (%) des migrants de retour selon l'intention de ré-émigrer de nouveau et l'existence du conjoint et des enfants à l'étranger

Avoir l'intention de re-émigrer de nouveau	Conjoint vit seul à l'étranger	Conjoint + enfants à l'étranger	Enfants seuls à l'étranger	Ni conjoint ni enfants ne sont à l'étranger	Total
Oui	68,8	37,0	21,3	16,0	18,4
Non	31,2	63,0	78,7	84,0	81,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Etranger, Régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Drâa, CERED – 2003-2004.

V.3. Les relations des migrants de retour avec le pays d'immigration

Il est à souligner que les migrants qui reviennent après une période de résidence dans leur pays d'origine, émigrent souvent à nouveau dans leur pays d'accueil en effectuant ce que l'on pourrait définir une migration circulaire.

L'enquête du CERED a examiné les rapports des migrants en situation de retour avec le pays d'immigration et a permis d'apprécier ces liens par le biais des retours périodiques effectués aux anciens pays d'installation. Les données issues de cette enquête montrent la persistance des liens avec ce pays. Le retour n'implique pas toujours un arrêt des visites vers l'ancien pays d'installation. Ainsi, environ la moitié des migrants continue à se rendre au pays d'immigration. Parmi ces derniers, une grande partie déclare avoir effectué 5 retours ou plus.

Tableau 10 : Répartition (%) des migrants de retour selon nombre de retours dans le pays d'accueil depuis l'installation au Maroc

Nombre de retours dans le pays d'accueil	% des migrants
0 fois	49.0
1-4 fois	23.4
5-10 fois	15.7
Plus de 10 fois	12.0
Total	100,0

Source : Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Etranger, Régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Drâa, CERED – 2003-2004.

Parmi les principaux motifs de ces retours périodiques dans le pays d'immigration figurent des raisons d'ordre administratif comme le renouvellement de certains documents et les pensions de retraite. Cette dernière raison concerne 34% des derniers retours effectués.

L'argument « renouvellement des papiers » représente une proportion de 18% de ces retours. Les retours à finalité « non administrative » qui reflètent des relations sociales nouées dans le pays d'immigration, comme les visites familiales, ne représentent qu'environ le 2/10 de l'ensemble. Enfin, 11% des migrants retournent dans le pays d'immigration pour des raisons médicales.

Tableau 11 : Répartition (%) des migrants de retour ayant retourné au moins une fois dans le pays d'accueil selon la raison de retour par rang de retour

	Dernière fois	Avant dernière fois	Avant - avant dernière fois
Affaires	9.6	7.9	9.1
Achats personnels	0.8	0.7	0.8
Visite de la famille ou amis	19.4	17.0	17.5
Tourisme	5.4	3.4	2.8
Renouvellement de papiers	17.8	14.9	13.3
Retrait du salaire ou de la pension	33.9	42.4	42.1
Soins de la santé	11.2	12.2	13.9
Autres	2.0	1.4	0.6
Total	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger, Régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Drâa, CERED – 2003-2004.

VI. La migration circulaire à travers les données de l'ANAPEC

Dans cette section, il sera question d'évaluer et d'analyser quelques caractéristiques de la migration saisonnière qui pourrait être largement assimilée à la migration circulaire à travers les enregistrements de l'ANAPEC en matière de placement au niveau international des candidats à l'émigration.

Un dispositif spécifique pour le placement à l'international a été mis en place grâce à l'appui du projet MEDA 2 « Appui institutionnel à la circulation des Personnes » au sein de l'ANAPEC (l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences). En effet, l'ANAPEC a pour mission d'instruire les offres d'emploi émanant de l'étranger et de prospector toutes les opportunités de placement à l'étranger des nationaux candidats à l'émigration (loi 51.99, art 3), de mettre en oeuvre des accords de main d'œuvre en établissant un cadre légal de circulation de la main-d'œuvre en respectant les législations des pays d'accueil et du Maroc et de répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises dans les pays d'accueil.

Ainsi, durant la période 2001-2007, le nombre de placements effectués à l'étranger des marocains candidats à l'émigration est de 10572. Ce phénomène a connu une évolution importante vers la hausse puisque 55% de ces placements avaient eu lieu en 2007 contre seulement 5% durant la période 2001-2003.

Tableau 12 : Evolution du nombre de placements des émigrés marocains à l'étranger entre 2001 et 2007

Année	Effectif	%
2001	130	1%
2002	151	1%
2003	330	3%
2004	474	4%
2005	1370	13%
2006	2299	22%
2007	5818	55%
Total	10572	

Source : ANAPEC

Différencié selon le pays d'accueil, l'Espagne capte le gros lot des bénéficiaires de ces placements avec une proportion de 89%. La France se place en seconde position avec 6,4% des cas, suivie de très loin par l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et la Libye avec des proportions respectives de 1,7%, 1,4% et 1%. D'autres pays asiatiques et africains sont concernés mais dans des proportions très négligeables.

Tableau 13 : Répartition du nombre de placements des émigrés marocains entre 2001 et 2007 selon le pays d'accueil

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total	%
France	91	94	113	112	19	11	239	679	6,4%
Espagne	-	-	151	294	1244	2184	5531	9404	89,0%
Emirats A. U.	24	34	35	-	4	4	48	149	1,4%
Arabie Saoudite	-	1	13	40	21	100	0	175	1,7%
Libye	-	-	10	16	75	0	0	101	1,0%
Tchad	-	18	6	1		0	0	25	0,2%
Bahreïn	15	1	-	-		0	0	16	0,2%
Qatar	-	-	-	10	6	0	0	16	0,2%
Iran	-	2	-	1		0	0	3	0,0%
Cameroun	-	1	-	-		0	0	1	0,0%
Tunisie	-	-	1	-		0	0	1	0,0%
Turkménistan	-	-	1	-		0	0	1	0,0%
Koweït	0	0	0	0	1	0	0	1	0,0%
Total	130	151	330	474	1370	2299	5818	10572	100%

Source : ANAPEC

Au regard du secteur d'activité de l'entreprise, l'agriculture concentre l'essentiel des placements à l'étranger avec 75% suivie, mais très loin derrière, par l'hôtellerie et la restauration avec 15% des cas, le BTP et le commerce avec 2% chacun. Les autres secteurs ne sont pas significatifs.

Tableau 14 : Répartition du nombre de placements des émigrés marocains entre 2001 et 2007 selon le secteur d'activité

Secteur d'activité de l'entreprise cliente	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total	%
Hôtellerie Restauration	91	117	229	312	300	283	302	1634	15%
Industrie	24	30	32	-	20			106	1%
Grande Distribution	15	-	3	36	25	95		174	2%
BTP	-	-	15	26	126	40	24	231	2%
Agriculture	-	-	5	35	861	1828	5242	7971	75%
Services	-	3	11	42	37	48	173	314	3%
Banque et Finances	-	-	17	-				17	0%
Artisanat	-	-	-	16				16	0%
Santé	-	-	12	-	1	5	20	38	0%
Catering	-	-		3				3	0%
Commerce	-	-	2	-			9	11	0%
Confection	-	-	-	2				2	0%
Cuir	-	-	-	1				1	0%
Formation Professionnelle	-	1	-	-				1	0%
Agro Alimentaire	-	-	1	-				1	0%
Maintenance	-	-	1	-				1	0%
Pêche	-	-	1	-				1	0%
Télécommunications	-	-	1	-				1	0%
Autre	-	-	-	1			48	49	0%
Total	130	151	330	474	1370	2299	5818	10572	100%

Source : ANAPEC

Si l'on considère la nature du contrat, les placements se répartissent entre 85% (8338) à durée déterminée, autrement dit des migrants saisonniers qui peuvent être considérés comme des migrants circulaires et 15% (1634) de contrats à durée indéterminée.

Tableau 15 : Répartition du nombre de placements des émigrés marocains entre 2001 et 2007 selon la nature du contrat signé avec l'employeur

Type de contrat	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total	%
Contrat à durée déterminée (CDD)	91	120	188	258	1010	1949	5322	8938	85%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	39	31	142	216	360	350	496	1634	15%
Total	130	151	330	474	1370	2299	5818	10572	100%

Source : ANAPEC

Plus précisément, en ce qui concerne le recrutement des ouvrières agricoles par l'Espagne, le nombre de poste d'emploi offerts en 2007 est de 11 127 dont 8 341 primo saisonnières et le reste des répétitrices (pluri saisonnières) ayant déjà participé aux campagnes de recrutement précédentes. La saison dure en moyenne trois mois, les travailleuses sont obligées de rentrer au Maroc après l'expiration des contrats, ce respect de l'engagement de retour donne le droit à la travailleuse de refaire la prochaine saison en tant que répétitrice. A ce niveau, il y a lieu de préciser que le taux de retour de ces ouvrières saisonnières au Maroc est estimé à 95% en 2006.

Le profil demandé : ce sont des candidates de sexe féminin résidant à la campagne, âgées entre 18 et 40 ans, ayant une expérience dans l'agriculture, une bonne condition physique et des enfants à charge. Les conditions de l'offre portent sur un contrat à durée déterminée de trois mois en moyenne, avec une rémunération de 35 euro par journée de travail de 6.5 heures. Le logement et le transport jusqu'au lieu du travail sont à la charge de l'employeur.

Tableau 16 : Evolution des offres d'emploi saisonnières émanant des entreprises Espagnoles

année	Nombre de postes d'emploi	Taux de retour
2004	833	20 %
2005	1722	57 %
2006	4632	95 %
2007	8341	

Source : ANAPEC

VII. Quelques événements, accords et circonstances ayant un impact sur la croissance de la migration circulaire

L'émergence des associations transnationales de migrants est un processus qui, non seulement favorise chez les migrants la permanence de forts liens avec leur pays et leur communauté d'origine, mais semble indiquer chez eux l'adoption d'un nouveau comportement caractérisé par une plus grande circulation. Les associations professionnelles constituées par les migrants dans le cadre de leur expérience ont également connu un certain développement ces dernières années. C'est aussi le cas des réseaux transnationaux de la diaspora réunissant des migrants éparpillés dans de nombreux pays, ayant en commun l'identité nationale et les liens cultivés, principalement à distance, avec le pays d'origine. Les exemples dans le cas du Maroc sont nombreux. A titre indicatif, le FINCOME (Forum international des compétences marocaines à l'étranger » crée en 2006 par le Ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger visait à favoriser la participation des compétences marocaines établies à l'étranger au développement de leur pays d'origine, à travers une approche de liens institutionnels, de modalités diverses d'accompagnement et de partenariats destinés à préparer leur retour futur au pays dans des conditions favorables à une insertion productive et à une promotion plus dynamique d'une coopération Nord-Sud plus soucieuse du co-développement.

En outre, la Conférence euro-africaine organisée, en juillet 2006, à Rabat, autour du thème « Migration et développement » a conclu ses travaux par l'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action dont l'adoption de mesures facilitant la circulation des travailleurs et des personnes.

Par ailleurs, sur le plan institutionnel, un dispositif spécifique pour le placement à l'étranger a été mis en place grâce à l'appui du projet MEDA 2 « Appui institutionnel à la circulation des Personnes » et une division de placement à l'international (Direction générale de l'ANAPEC a été créée à Casablanca.

Références bibliographiques

- Hamdouch et Al. (2000), Les Marocains résidant à l'étranger, une enquête socio-économique, INSEA, Rabat.
- Eurostat Working Paper, Population et conditions sociales 3/2000/E/n°6, « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux », Rapport national-le Maroc, 2000.
- Haut Commissariat au Plan (HCP)-CERED, (2006), la réinsertion des migrants de retour au Maroc, Analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Etranger de 2003-2004, Rabat.
- Haut Commissariat au Plan (HCP)-CERED, 2007« Les Marocains résidant à l'étranger, l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, analyse des résultats» Rabat.
- Mghari, M., (2006), « Profil démographique et socio-économique des migrants de retour à travers l'enquête sur la Réinsertion des migrants de retour dans les régions du Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa de 2003, in CERED.
- Mghari, M., (2007), « Profil démographique et mobilité géographique des marocains résidant à l'étranger » à travers l'enquête sur l'Insertion socio-économique dans les pays d'accueil, in CERED.
- OIM-HCP-CERED-CERFE, 2007, « Projet Migrations et retours : ressources pour le développement », rapport de recherche provisoire, mai 2007.
- Doudich, M., (2007), « Liens économiques et sociaux des marocains résidant à l'étranger avec le Maroc et le pays d'accueil » à travers l'enquête sur l'Insertion socio-économique dans les pays d'accueil, in CERED.
- Harrami, N., (2006), « La réinsertion sociale des migrants de retour dans le pays d'origine » à travers l'enquête sur la Réinsertion des migrants de retour dans les régions du Grand Casablanca et Souss-Massa-Draa de 2003, in CERED.